

pouvait attendre, il a aussi ajouté comme l'indique un paragraphe de la page 68 du hansard de cette date:

J'ai souvent parlé de la responsabilité des couches nanties de notre société envers les moins pourvues. La majorité d'entre nous avons déjà satisfait à notre droit à un niveau de vie satisfaisant. Ce sont les autres qui ont besoin de l'aide de l'État.

Une autre fois, le 14 février 1969, comme en fait foi le hansard à la page 5524, il a dit qu'il était inutile de résoudre certains autres problèmes à moins d'être disposé à soulager, et je cite ses paroles exactes, «la pauvreté insupportable dans laquelle trop de Canadiens vivent».

J'avoue qu'en entendant ces paroles du premier ministre durant la première session qui a suivi son accession à la tête du gouvernement, j'ai osé croire, malgré les propos que j'avais tenus durant la campagne électorale, qu'il s'intéressait peut-être au problème de la pauvreté au Canada et était peut-être décidé à y remédier. J'ai surtout pris son affirmation voulant qu'à la plupart d'entre nous le droit à un niveau convenable de vie était acquis et que ce sont les personnes dépourvues du minimum qui avaient besoin de l'aide du gouvernement. Il n'a pas donné suite à cette affirmation et c'est à cause de cette situation, que chacun de nous peut prouver par des exemples, que je m'oppose énergiquement à ce que le gouvernement nous demande d'améliorer notre propre situation alors que nous avons fait si peu pour combattre la pauvreté ou la misère des pauvres en notre pays.

Je sais qu'en réponse à cet argument on prétendra, entre autres, que si nous ne touchions pas cette augmentation et que le plein montant en soit réparti entre les pauvres, cela ne représenterait que quelques cents par personne ou famille, et que cela ne valait donc pas la peine. Je sais qu'on prétendra qu'en étant libre de tout embarras pécuniaire, nous pouvons mieux œuvrer pour ceux qui sont dans le besoin. Mais les choses ne se passent pas ainsi, et je tiens à dire, parlant en mon nom propre comme nous le faisons tous au cours du présent débat, qu'à mon avis ce qui cloche le plus dans notre société et dans le monde c'est le fossé qui va s'élargissant entre les pauvres et les riches. Voilà ce dont souffre le monde en dépit de tout ce que nous avons fait pour aider les pays en voie de développement. L'écart entre le niveau de vie des deux tiers de la population mondiale et du troisième tiers est plus prononcé que jamais. Et si le mal s'aggrave, le monde pourra fort bien en éclater.

J'en dirai autant de la société canadienne. Notre avenir ne sera ni heureux ni prometteur si nous continuons d'augmenter au compte-goutte les ressources des pauvres et d'améliorer si rapidement le sort des gens des échelons supérieurs. A mon avis, ce principe des augmentations procentuelles est fondamentalement erroné. Pour résoudre le problème de la pauvreté, il faut s'attaquer à la structure du pouvoir au pays, à la conception gouvernementale d'une hiérarchie économique au sein de laquelle une petite amélioration au bas de l'échelle coïncide avec une grande amélioration au haut.

A mon avis, le moment est venu—et il est probablement venu à maintes reprises dans le passé, mais c'est du présent qu'il s'agit—pour que ceux dont le niveau de vie dépasse la moyenne demandent qu'on n'aille pas plus loin

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

dans ce sens et qu'on abandonne le principe du pourcentage et qu'on réalise un nivellement en relevant l'échelon inférieur de l'échelle économique, au lieu d'augmenter sans cesse l'écart.

Voilà ce que je reproche à ce bill, qui vise à augmenter notre indemnité, mais qui ne tient pas compte d'un problème essentiel au Canada, celui de la pauvreté. Lors de sa première session, le premier ministre s'est dit préoccupé par cette question. Par la suite, on a même parlé de guerre à la pauvreté, mais on l'a vite oubliée. Il s'est passé quelque chose d'intéressant à un autre endroit que nous ne sommes pas censés mentionner ici, lorsqu'un comité s'est trouvé en difficulté parce que certains de ses collaborateurs ont voulu s'en prendre à la structure du pouvoir pour résoudre le problème de la pauvreté. Voilà ce qu'il nous faut faire.

En acceptant que l'élite continue d'obtenir des augmentations procentuelles égales sinon supérieures à ce que touchent ceux qui se trouvent au bas de l'échelle, nous élargissons le fossé, ce qui revient à desservir non seulement les pauvres, mais aussi l'ensemble de la société. A un point donné, nous avons commencé à démontrer que notre objectif principal était d'assurer l'égalité et devait consister à relever le niveau de ceux qui sont au bas de l'échelle; et pour cette raison, nous nous en tenons à ce que nous avons maintenant. Il ne devrait pas en être autrement. Telle est mon attitude fondamentale vis-à-vis de tout ce problème, et c'est pourquoi nous devrions maintenir notre situation actuelle. Nous devrions donner l'exemple et une certaine orientation au pays tout entier, simplement en nous comportant de cette façon, c'est-à-dire en rejetant le projet de loi.

Le dernier député qui a parlé a fait remarquer que si nous ne nous contentons pas de ce que nous avons et si nous nous votons une hausse de 50 p. 100 de nos indemnités ou une hausse de 44 p. 100 de notre revenu net, il est sûr qu'une foule d'éléments de notre société considéreront ce geste comme un exemple à suivre. Je suis d'avis que dans un an ou deux la spirale de l'inflation échappera de nouveau à notre contrôle et que cet écart qui m'inquiète ira s'élargissant. Il nous faut commencer à le diminuer. Cette tâche est la nôtre.

Il est facile de dire que c'est au voisin à faire le premier pas, mais ne sommes-nous pas les dirigeants du pays? Nous représentons ici plus d'une vingtaine de millions de Canadiens et il nous incombe d'indiquer quelle sorte de société nous devrions avoir. Je crois que nous pouvons le faire en refusant pour nous-mêmes toute autre hausse de notre revenu net aussi longtemps qu'on n'aura pas fait quelque chose de réellement sérieux pour améliorer le sort de tous ceux qui se trouvent au bas de l'échelle.

• (12.40 p.m.)

Bien sûr, je pourrais donner des exemples qu'on a déjà cités plusieurs fois. Le montant de base de la pension de vieillesse a subi une très faible augmentation qui le porte à \$80 par mois et les pensions d'anciens combattants ont augmenté beaucoup moins qu'elles n'auraient dû. En outre, on fait pression sur ceux qui demandent des aug-